



Montgomery County Fire and Rescue Service

Community Risk Reduction • www.mcfrs.org/mcsafe • X @mcfrs

Nouvelle loi sur les détecteurs de monoxyde de carbone – En vigueur à partir du 1er juillet 2019
Nouvelles exigences pour les maisons construites AVANT 2008. Pour en savoir plus, visitez le site Internet suivant : www.mcfrs.org/mcsafe

Sécurité contre les risques liés au monoxyde de carbone

Souvent appelé le tueur invisible, le monoxyde de carbone est un gaz invisible, inodore et incolore, produit lorsque des combustibles (tels que l'essence, le bois, le charbon, le gaz naturel, le propane, le pétrole et le méthane) ne brûlent pas entièrement. Dans la maison, les équipements de chauffage et de cuisson qui brûlent du combustible peuvent être des sources de monoxyde de carbone.

- Les détecteurs de monoxyde de carbone (de sa formule chimique, CO) doivent être installés dans un emplacement central à l'extérieur de chaque zone de couchage, à chaque étage de la maison ainsi que comme requis par les lois, codes ou normes applicables. Pour une protection optimale, interconnectez tous les détecteurs de CO de la maison. Quand l'un se déclenche, ils se déclenchent tous.
- Suivez les instructions du fabricant pour le placement et la hauteur de montage.
- Choisissez un détecteur de CO répertorié par un laboratoire d'essais qualifié.
- Appelez le numéro non urgent de votre service d'incendie local pour savoir quel numéro appeler si le détecteur de CO retentit.
- Testez les détecteurs de CO au moins une fois par mois ; remplacez-les selon les instructions du fabricant.
- Si le signal sonore indiquant un problème retentit, vérifiez si les piles sont faibles. Si la batterie est faible, remplacez-la. Si le son persiste, appelez les pompiers.
- Si l'alarme de CO retentit, déplacez-vous immédiatement vers un endroit aéré à l'extérieur ou près d'une fenêtre ou d'une porte ouverte. Assurez-vous que toutes les personnes censées être à l'intérieur de la maison sont présentes. Appelez à l'aide depuis un endroit à l'air frais et restez-y jusqu'à ce que le personnel d'urgence déclare qu'il est permis de rentrer dans la maison en toute sécurité.
- Si vous devez réchauffer le moteur d'un véhicule, sortez-le du garage immédiatement après l'avoir démarré. Ne faites pas fonctionner un véhicule ou un autre moteur à carburant à l'intérieur, même si les portes du garage sont ouvertes. Assurez-vous que le pot d'échappement d'un véhicule en marche n'est pas recouvert de neige.
- Pendant et après une tempête de neige, assurez-vous que les bouches d'aération de la sécheuse, de la fournaise, du poêle et du foyer sont exemptes d'accumulation de neige.
- Si vous devez utiliser une génératrice, assurez-vous que ce soit dans un endroit extérieur bien aéré, loin des fenêtres, des portes et des ouvertures de ventilation.
- Les barbecues au gaz ou au charbon de bois peuvent produire du CO – utilisez-les uniquement à l'extérieur.

ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE DOMESTIQUES

Faites inspecter les équipements de chauffage au combustible et les cheminées par un professionnel chaque année avant l'arrivée du froid. Lorsque vous utilisez une cheminée, ouvrez le conduit de fumée pour une ventilation adéquate. N'utilisez jamais votre four pour réchauffer votre maison.



Montgomery County Fire and Rescue Service

Community Risk Reduction • www.mcfrs.org/mcsafe • X@mcfrrs

Loi sur les détecteurs de monoxyde de carbone du comté de Montgomery

EN VIGUEUR À PARTIR DU 1ER JUILLET 2019

La nouvelle loi exige que toutes les maisons unifamiliales, à deux logements et maisons en rangée construites avant 2008 et équipées d'un appareil à combustible, d'un foyer ou d'un garage attenant, installent et entretiennent des alarmes de monoxyde de carbone. La loi de l'État du Maryland exige depuis janvier 2008 l'installation d'alarmes de monoxyde de carbone dans les maisons nouvellement construites.

Appelez le 311 pour un contrôle de sécurité à domicile GRATUIT